

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 17 juillet 2020

Question n° 2 B

**Élection des représentants aux organismes extérieurs
Plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
(PDALHPD)
Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au comité
responsable**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.


Vu l'arrêté préfectoral n° 2019- 0248 en date du 14 mars 2019, portant statuts de la Communauté de communes Cœur de France conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté .

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au titre de la Communauté de communes Cœur de France, afin de compléter l'arrêté de composition du comité responsable des plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- | | |
|-------------------|------------------------|
| - Emmanuel RIOTTE | représentant titulaire |
| - Pascal AUPY | représentant suppléant |


Le Président
Daniel BÔNE